



# Encore un mauvais coup ...!

**LE GOUVERNEMENT SUPPRIME UNE DEMI-PART AUX  
VEUVES-VEUFS DIVORCÉS(E)S – SÉPARÉS(E)S  
AYANT ÉLEVÉ AU MOINS 1 ENFANT**

## De lourdes conséquences pour des millions de retraités !

**Jusqu'au 31/12/2008, toutes les personnes concernées bénéficiaient d'1/2 part supplémentaire.**  
La dernière loi des Finances dispose que les revenus de 2009 ne bénéficieront plus de cette 1/2 part, sauf si l'enfant a été élevé seul par les intéressés pendant au minimum 5 ans.  
Pour toutes les personnes ayant cette 1/2 part avant 2009, l'imposition supplémentaire sera échelonnée par tiers jusqu'en 2012. **Comme en témoigne le tableau ci-dessous .**

À DECLARER	Impôt à payer avec 1/2 part	Impôt à payer sans la 1/2 part	Différence à payer
1300 euro mensuel	0 euro	298€.	+ 298€.
1400 €.	0€.	525€.	+ 525€.
1500€.	82€.	749€.	+ 667€.
1600€.	172€.	940€.	+ 768€.
1700€.	260€.	1092€.	+ 832€.
1800€.	442€.	1243€.	+ 801€.
1900€.	669€.	1394€.	+ 725€.
2000€.	885€.	1545€.	+ 660€.
2100€.	1 196€.	1856€.	+ 660€.

(Le calcul a été réalisé pour des personnes ayant un montant de ressources à déclarer et âgées d'au moins 65 ans)

**PIRE ! Pour les non imposables qui le deviennent, leur situation va se traduire par :**

- La retenue des cotisations sociales sur les retraites
- La suppression ou baisse de certaines aides sociales ,
- La suppression de la gratuité des transports dans de nombreuses communes
- La suppression de l'exonération de l'imposition à la taxe d'habitation
- La suppression de l'exonération de la taxe foncière pour les plus de 75 ans
- La suppression de l'exonération de la redevance audiovisuelle
- .....

Même étalée sur 3 ans, cette réforme est injuste et insupportable. Elle va sensiblement aggraver la situation de millions de personnes en particulier celles des retraité(e)s. Par contre les bénéficiaires du bouclier fiscal, eux, ne seront pas touchés par la mesure.

**Les arguments opposés par le  
gouvernement sont scandaleux,  
IL FAUT IMPOSER LE RETRAIT DE CETTE LOI !**